

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## IV) Paiements

### I) Généralités

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la commande, des Conditions Générales de Vente énoncées et déclare les accepter sans réserve. Le seul fait de passer commande ou d'accepter une offre de la société Nova SI comporte l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite de la part de la Société Nova-SI.

### II) Tarifs

Tous nos tarifs sont révisables à la hausse ou à la baisse sans préavis, et ce, à n'importe quel moment, sauf en cas de Devis signé ou d'acompte versé pour tout achat de matériel.

Les produits sont fournis aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

A ces prix il convient d'ajouter les frais de transport (qui sont fonction de la distance de livraison).

Possibilité aux sociétés, collectivités et professions libérales de récupérer la TVA.

### III) Garanties

Tous nos produits neufs bénéficient d'une garantie d'un an pièces et main d'œuvre, à compter de la date de la facture d'achat, selon les modalités suivantes :

Les éventuels déplacements de la société Nova Services Informatique nécessaires à l'échange de pièces sont aux frais du client, à défaut, celui-ci peut apporter au magasin (13 avenue de la gendarmerie 71850 CHARNAY LES MACON) son matériel.

Les garanties ne concernent que le matériel et non les logiciels, qui ne bénéficient que des garanties de l'éditeur, si ce dernier en propose. Tous les problèmes que le client pourrait rencontrer suite à l'utilisation de Windows (plantage du système, infection, etc) ne sont pas couverts par la garantie.

La garantie ne couvre que les dommages sur le matériel suite à un usage pour lequel il a été adapté, et dans les conditions de fonctionnement pour lesquelles il a été prévu.

La société Nova Services Informatique ne garantit que le matériel monté par ses soins. De même, si le client modifie, démonte ou rajoute des pièces pendant la période de garantie de ces dernières, celles-ci ne seront donc plus garanties par la société Nova Services Informatique. Elles restent cependant couvertes par la garantie du constructeur.

Les chocs, dégâts électriques, utilisation à une température non adaptée, renversement de liquide, etc sur le matériel, ne rentrent pas dans le cadre de la garantie.

Le matériel d'occasion n'est couvert par aucune garantie, hormis que le matériel est fonctionnel au moment de l'achat, ce qui est vérifié avec le client, qui atteste avoir constaté le bon fonctionnement dudit matériel en réglant la facture qui lui est associée.

Les consommables (cartouches d'encre, CDROM, "petit matériel", etc) ne sont pas garantis.

En option, la société Nova Services Informatique proposera à tous ses clients, avec les écrans neuf, une garantie "0 Pixel défectueux pendant un mois" que le client peut refuser. Cette garantie devra être acceptée par le client au moment de l'achat du matériel. Elle ne sera effective que si elle est notifiée sur la facture et n'est valable que pour l'écran de la dite facture. Si une facture comporte plusieurs écrans, le client devra prendre une garantie pour chaque écran. Le montant de cette garantie optionnelle s'élève à 10% du montant HT de l'écran garanti.

En aucun cas la société Nova Services Informatique ne pourra être tenue responsable vis à vis de l'acheteur ou d'un tiers des dommages induits (y compris et s'y limiter, des dommages résultant d'une interruption de service et d'un manque à gagner), ni faire l'objet de poursuites associées aux produits ou résultant de l'utilisation ou de la possession du produit.

**IMPORTANT :** Pour que la garantie soit applicable, le client doit impérativement conserver sur les articles les étiquettes de références ainsi que les emballages d'origine intacts, les accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations.

Les achats effectués chez Nova-SI sont payables par chèque, espèces, carte bancaire ou virement. La société Nova SI se réserve le droit de demander un chèque de banque dans le cas où les sommes engagées seraient importantes.

Les chèques sont à établir à l'ordre de Nova-SI et à envoyer à l'adresse suivante : Nova-SI, 13 Avenue de la gendarmerie, 71850 CHARNAY LES MACON, s'ils n'ont pas été remis en main propres au représentant de Nova-SI qui a effectué l'intervention.

Les cartes bancaires ne peuvent-être effectuées que au magasin situé au 13 avenue de la gendarmerie, 71850 CHARNAY LES MACON.

Le règlement se fait à la fin de chaque intervention (livraisons comprises) ou à la réception de la facture, sauf conditions particulières expressément écrites.

Les contrats de maintenance sont à régler d'avance, au moment de la signature du contrat.

La société Nova SI se réserve le droit de communiquer par voie électronique ses factures au client. Celui-ci accepte de les recevoir par ce mode de transmission.

En cas de paiements échelonnés, expressément acceptés par la société Nova SI, le non-paiement d'une seule échéance à terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix, quelles que soient les conditions convenues antérieurement, même si les échéances ont données lieu à l'établissement de traites acceptées.

Si au moins une facture n'a pas été réglée 30 jours après la date de facturation, la société Nova SI exigera le paiement immédiat de toutes les factures non échues et le paiement avant livraison de toute commande déjà acceptée. La société Nova SI pourra également exercer, par simple demande adressée au client, la revendication des choses livrées mais non payées à l'échéance, sans mise en demeure préalable. La société Nova SI pourra également reprendre la marchandise non payée entre les mains des sous acquéreurs ou en exiger le paiement direct de la part de ceux-ci.

Dès le délai de 30 jours écoulé, une mise en demeure de payer sera établie, sans aucune formalité. En conséquence, les pénalités de retard commenceront à courir sans formalité d'aucune sorte à compter de l'arrivée de l'échéance d'une ou des factures. le client sera de plein droit et sans formalité d'aucune sorte redevable d'une pénalité de retard calculé par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 1% par mois.

Tout effet de commerce et chèque établi par le client, en règlement des factures revenues impayées pour le motif « défaut de provision », après présentation à la banque de la société Nova SI, entraînera une indemnité forfaitaire de 30 euro TTC à titre de pénalité pour gestion du dossier.

A défaut de paiement à l'échéance de la facture, le client devra en sus du montant en principal, payer des frais de gestion de recouvrement s'élevant selon les cas suivants à :

- 40 jours après la date de facturation : 15 € TTC
- 50 jours après la date de facturation : 25 € TTC
- 60 jours après la date de facturation : 50 € TTC

En cas de recouvrement par voie d'huissier ou judiciaire, le client devra en sus du montant principal, payer à titre de clause pénale un montant forfaitaire de 15% des sommes dues et ce sans préjudice des intérêts conventionnels, ainsi que tous les frais et honoraires de recouvrement.

En cas d'acceptation d'un devis, et en cas de versement de partie (acompte) ou intégralité du montant total, aucune annulation ni aucun remboursement ne seront possibles sauf en cas de dommages constatés au matériel lors de la livraison.

La société Nova-SI se réserve le droit d'exiger copie d'une pièce d'identité et/ou justificatif de domicile avant de satisfaire une commande.

La société Nova-SI se réserve le droit d'annuler toute commande sans avoir à en justifier la cause.

### V) Livraison et disponibilité

Toute offre de vente s'entend sous réserve des stocks disponibles.

Pour obtenir livraison de votre commande, il nous faut votre numéro de téléphone fixe ainsi que votre adresse complète.

Toute commande passée sans intervention demandée ne sera pas prise en compte par la société Nova-SI sans que celle-ci n'ait à se justifier, ni à y répondre.

En cas de non disponibilité avérée du produit commandé, ou en cas de non acceptation par le client du délai de livraison qu'impose cette non disponibilité, la Société Nova-SI proposera un produit de remplacement à son client qui conservera toute latitude pour l'accepter ou le refuser.

Si les coordonnées sont erronées et que le client ne peut être livré ou contacté, la réexpédition du ou des colis sera à la charge du client au tarif en vigueur de déplacement pratiqué par Nova-SI.

#### VI) Rétractation

Lors de l'achat de marchandises sans devis signé, le délai de rétractation légal pour tout matériel acheté chez Nova-SI est de 8 jours ouvrés à compter de la date d'achat.

Passé ce délai, aucun remboursement ou échange ne sera effectué.

Sont exclus de la clause de rétractation les produits suivants : Logiciels, Jeux, DVD, tout matériel qui aura été branché et/ou utilisé et/ou qui ne parviendrait pas en retour parfaitement complet et emballé, sans trace d'utilisation (emballage scellé...).

En cas d'exercice du droit de rétractation, la Société Nova-SI est tenue au remboursement des sommes versées par le client, hormis les frais de déplacement. Le remboursement sera effectué dans les plus brefs délais.

#### VII) Propriété

Les marchandises restent la propriété de la société Nova SI jusqu'au paiement intégral (Loi 83.335 du 12/05/1980). Le paiement ne sera réputé acquis qu'après encaissement des sommes dues. L'inexécution par le client de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère à la société Nova SI le droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées aux frais, risques et périls de le client.

Le client dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès de la Société Nova-SI.

De plus, la Société Nova-SI s'engage à ne pas communiquer, gratuitement ou avec contrepartie, les coordonnées ou toutes informations personnelles de ses clients à un tiers.

#### VIII) Responsabilité

La société Nova-SI ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des produits commercialisés.

Il en est de même pour les éventuelles modifications des produits résultant des fabricants.

La responsabilité de la Société Nova-SI sera, en tout état de cause, limitée au montant de la commande et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions qui auraient pu subsister malgré toutes les précautions prises dans la présentation des produits.

Toute ouverture ou modification de l'unité centrale ou de tout autre appareil vendu par la société Nova-SI entraînera l'arrêt immédiat de la garantie contractuelle.

L'overclocking n'est pas couvert par la garantie.

La signature du bon de livraison délivré lors de l'achat de matériel chez Nova-SI entraîne l'acceptation des conditions générales de vente décrites sur cette page.

La Société Nova-SI décline toute responsabilité en cas de modification effectuée par le client sur le matériel vendu ou le rajout d'un élément et donc du dysfonctionnement qui en découlerait.

La Société Nova-SI ne sera tenu à aucune indemnisation envers le client pour les dommages matériels aux biens autres que les marchandises fournies par ses soins ou pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de chance, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autres, qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance des marchandises livrées.

#### IX) Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français. Il est rappelé que la recherche de la solution amiable n'interrompt pas le "bref délai" de la garantie légale ni la durée de la garantie contractuelle.

Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des Tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la garantie contractuelle suppose :

- Que l'acheteur honore ses engagements financiers envers la société Nova SI

- Que l'acheteur utilise le produit de façon normale

- Que, pour les opérations technique, aucun tiers non agréé par la société Nova SI ou le constructeur n'intervienne pour la réparation sur l'appareil (sauf en cas de force majeure).

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec une bienveillante attention, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ses problèmes.

En cas de litige, le client s'adressera par priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable.

Tous différends relatifs à la formation, la conclusion, l'interprétation ou l'exécution du contrat conclu entre les parties, seront, à défaut de règlement amiable, soumis exclusivement à la juridiction du Tribunal de Commerce de Mâcon, dans le ressort duquel se trouve le siège de la société Nova SI, quelles que soient les conditions contractuelles et le mode de paiement accepté, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

#### Informations légales:

Nova Services Informatique  
13 Avenue de la gendarmerie  
71850 CHARNAY LES MACON  
RCS MACON 480 750 652  
APE 9511Z

Je, soussigné

Déclare avoir lu les conditions générales de vente énoncées ci-dessus et les accepter sans réserve

Date, cachet de la société et signature